

POLES TERRITOIRES

Tarifs :

des accueils périscolaires du matin et/ou soir,
de la pause méridienne (repas et garderie),
du mercredi périscolaire,
des accueils extrascolaires petites et grandes
vacances (hors séjours, camps, stages et activités adolescents)

Tarifs qui s'appliquent selon le QF de la famille (attestation CAF, MSA autres).

Les familles n'ayant pas d'affiliation (et donc pas de QF CAF MSA ou autres) se verront attribuer un QF calculé par la CUGR selon la formule ci-dessous :
quotient familial (QF) = 1/12ème des revenus du foyer avant abattement (N-2), divisé par le nombre de part du foyer,

Tout document non fourni entrainera l'application de la tranche la plus haute.

TARIFS 2025
RESTAURATION POUR LA PAUSE MERIDIENNE

Tarifs restauration			
Les tarifs sont appliqués aux familles domiciliées sur le territoire de la CUGR et hors territoire de la CUGR dont les enfants sont scolarisés dans les écoles de la CUGR			
<i>Les tarifs de la pause méridienne sont composés à 65% des frais de garderie et à 35% des frais de repas</i>			
1 - Coût du repas basé sur le quotient familial			
Tranches quotient familial	Unités d'œuvre	Tarifs rentrée 2024	Tarifs rentrée 2025
Moins de 250	à l'unité	2,63 €	2,65 €
250 à 499	à l'unité	3,19 €	3,20 €
500 à 649	à l'unité	3,73 €	3,75 €
650 à 999	à l'unité	4,28 €	4,30 €
1000 à 1149	à l'unité	4,82 €	4,85 €
1150 à 1499	à l'unité	5,38 €	5,40 €
1500 à 1649	à l'unité	5,92 €	5,95 €
1650 à 1999	à l'unité	6,47 €	6,50 €
2000 et +	à l'unité	6,93 €	6,97 €
2-Tarifs spéciaux (application à compter du 01/01/2025 pour ceux indiqués en (1))			
Enfants Hors CUGR	à l'unité	Application de la grille selon le quotient familial	
Repas si QF non renseigné	à l'unité	Application de la tranche la plus élevée	
Enfant PAI dont le repas est fourni par la famille	à l'unité	Application de 65% de la tranche appliquée à la famille	
Enfant en famille d'accueil (ASE)	à l'unité	Application de la tranche la plus basse	
Adultes	à l'unité	Tarif unique de 5 €	
En cas d'absences récurrentes de réservation des repas par les familles sur le portail Familles du Grand Reims, alors que l'enfant est présent à la restauration scolaire	à l'unité	Application d'une majoration de 50 % sur le tarif de restauration correspondant à la tranche de quotient familial de la famille (1)	
		A partir du 4ème accueil non réservé sur l'année scolaire, application en plus de la majoration de 50 %, d'une pénalité forfaitaire pour non réservation de 15 € (1)	

TARIFS 2025
PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE
SERVICES DES POLES TERRITORIAUX BEINE-BOURGOGNE, CHAMPAGNE VESLE, FISMES ARDRE ET
VESLE, NORD CHAMPENOIS, RIVES DE SUIPPE, TARDENOIS, VALLEE DE LA SUIPPE et VESLE ET

I-ACCUEIL PERISCOLAIRE MATIN /SOIR (à compter de la rentrée scolaire 2025) *			
Les tarifs sont appliqués aux familles domiciliées sur le territoire de la CUGR et hors territoire de la CUGR			
1-Coût basé sur le quotient familial			
Tranches quotient familial	Unités d'œuvre	Tarifs année scolaire 2024/2025	Tarifs année scolaire 2025/2026
Moins de 500	à la demi-heure	0,53 €	0,54 €
500 à 999	à la demi-heure	0,61 €	0,62 €
1000 à 1499	à la demi-heure	0,70 €	0,71 €
1500 à 1999	à la demi-heure	0,80 €	0,81 €
2000 et +	à la demi-heure	0,94 €	0,95 €
<p>Pour les tarifs des accueils du matin ou du soir, lorsque l'amplitude horaire de l'accueil ne correspond pas à une ½ heure complète, la proratisation suivante sera appliquée :</p> <ul style="list-style-type: none"> -pour une amplitude d'accueil de 10 mn : 1/3 du tarif appliqué à la tranche de QF concernée ; -pour une amplitude d'accueil de 15 mn : 1/2 du tarif appliqué à la tranche de QF concernée ; -pour une amplitude d'accueil de 20 mn : 2/3 du tarif appliqué à la tranche de QF concernée ; -pour une amplitude d'accueil de 25 mn : 5/6 du tarif appliqué à la tranche de QF concernée. <p>Quel que soit le moment du dépôt ou de la reprise de l'enfant pendant les amplitudes énoncées ci-dessus (soit 10, 15, 20, 25, 30 minutes), toute amplitude commencée sera facturée intégralement à la famille. Le temps dédié au passage d'un enfant d'un accueil périscolaire à l'école ou inversement n'est pas facturé.</p>			
2-Tarifs spéciaux (application à compter du 01/01/2025 pour ceux indiqués en (1))			
Enfants Hors CUGR	à la demi-heure	Application de la grille selon le quotient familial	
Etudes surveillées aides au devoirs	à la demi-heure	Application de la grille selon le quotient familial Obligation de rester le temps prévu de l'étude surveillée ou aide au devoirs	
Dépassement (enfants récupérés après les heures d'accueil)	à l'unité	15 €	
En cas d'absences récurrentes de réservation des créneaux d'accueil par les familles sur le portail Familles du Grand Reims, alors que l'enfant est présent aux accueils	à la demi-heure	Application d'une majoration de 50 % sur le tarif correspondant à la tranche de quotient familial de la famille (1)	
	à l'unité	A partir du 4ème accueil non réservé sur l'année scolaire, application en plus de la majoration de 50 %, d'une pénalité forfaitaire pour non réservation de 15 € (1)	
Goûter (pour les pôles qui proposent cette prestation)	à l'unité	Application du tarif facturé par le prestataire	

* En cas de QF non renseigné, le tarif de la tranche maximale s'appliquera

**TARIFS 2025
PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE**

SERVICES DES POLES TERRITORIAUX BEINE-BOURGOGNE, CHAMPAGNE VESLE, FISMES ARDRE ET VESLE, NORD CHAMPENOIS, RIVES DE SUIPPE, TARDENOIS, VALLEE DE LA SUIPPE et VESLE ET

II-ACCUEIL MERCREDI (à compter de la rentrée scolaire 2025) *			
Les tarifs sont appliqués aux familles domiciliées sur le territoire de la CUGR et hors territoire de la CUGR			
1-Coût basé sur le quotient familial			
Tranches quotient familial	Unités d'œuvre	Tarifs année scolaire 2024/2025	Tarifs année scolaire 2025/2026
Moins de 500	à la demi-journée	3,50 €	3,55 €
500 à 999	à la demi-journée	4,00 €	4,06 €
1000 à 1499	à la demi-journée	4,50 €	4,57 €
1500 à 1999	à la demi-journée	5,00 €	5,08 €
2000 et +	à la demi-journée	5,50 €	5,58 €
Repas	à l'unité	Selon tarif en vigueur pour la restauration.	
Accueil Périscolaire Matin/Soir	à la demi-heure	Selon tarif en vigueur pour l'accueil périscolaire Matin/Soir	
2-Tarifs spéciaux (application à compter du 01/01/2025 pour ceux indiqués en (1))			
Enfants Hors CUGR	à la demi-journée	Application de la grille selon le quotient familial	
Dépassement (enfants récupérés après les heures d'accueil)	à l'unité	15 €	
En cas d'absences récurrentes de réservation des créneaux d'accueil par les familles sur le portail Familles du Grand Reims, alors que l'enfant est présent aux accueils	à la demi-journée	Application d'une majoration de 50 % sur le tarif de l'accueil correspondant à la tranche de quotient familial de la famille (1)	
	à l'unité	A partir du 4ème accueil non réservé sur l'année scolaire, application en plus de la majoration de 50 %, d'une pénalité forfaitaire pour non réservation de 15 € (1)	

* En cas de QF non renseigné, le tarif de la tranche maximale s'appliquera

**TARIFS 2025
PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE**

**SERVICES DES POLES TERRITORIAUX BEINE-BOURGOGNE, CHAMPAGNE VESLE, FISMES ARDRE ET
VESLE, NORD CHAMPENOIS, RIVES DE SUIPPE, TARDENOIS, VALLEE DE LA SUIPPE et VESLE ET**

**III-ACCUEIL EXTRASCOLAIRE/ PETITES ET GRANDES VACANCES HORS SEJOURS, STAGES ET
ACTIVITES ADOS (à compter de la rentrée scolaire 2025)***

Les tarifs sont appliqués aux familles domiciliées sur le territoire de la CUGR et hors territoire de la CUGR

Ce tarif comprend une sortie locale. Ce tarif ne comprend pas les sorties exceptionnelles.

1-Coût basé sur le quotient familial

Tranches quotient familial	Unités d'œuvre	Tarifs année scolaire 2024/2025	Tarifs année scolaire 2025/2026
Moins de 500	à la demi-journée	3,50 €	3,55 €
500 à 999	à la demi-journée	4,00 €	4,06 €
1000 à 1499	à la demi-journée	4,50 €	4,57 €
1500 à 1999	à la demi-journée	5,00 €	5,08 €
2000 et +	à la demi-journée	5,50 €	5,58 €
Repas	à l'unité	Selon tarif en vigueur pour la restauration	
Accueil Périscolaire Matin/Soir	à la demi-heure	Selon tarif en vigueur pour l'accueil périscolaire Matin/Soir	
2-Tarifs spéciaux			
Enfants Hors CUGR	à la demi-journée	Application de la grille selon le quotient familial	
Dépassement (enfants récupérés après les heures d'accueil)	à l'unité	15 €	

* En cas de QF non renseigné, le tarif de la tranche maximale s'appliquera